DEMANDE DE PRÉINSCRIPTION EN ACCUEIL RÉGULIER

Dossier reçu le : _____ Date de la commission : _____

Multi-accueil « *La boîte à Malice* »

51 rue du Pont Piau - Jallais
49510 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
multiaccueil.jallais@beaupreauenmauges.fr
02 72 62 91 24

Multi-accueil « *Les Lutins* »

10 allée des Jardins - Villedieu-la-Blouère
49450 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
multiaccueil.villedieu@beaupreauenmauges.fr
02 41 30 14 88

L'ENFANT

Nom/prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance (prévue ou effective) : _____

LES PARENTS

Parent 1

Nom/prénom : _____

Adresse : _____

N° de tel. domicile : _____ N° de tel. travail : _____

Adresse mail : _____

Parent 2

Nom/prénom : _____

Adresse (si différente) : _____

N° de tel. domicile : _____ N° de tel. travail : _____

Adresse mail : _____

	Parent 1	Parent 2
Situation actuelle	☐ CDD ☐ CDI ☐ INTERIM ☐ En formation ☐ Sans emploi	☐ CDD ☐ CDI ☐ INTERIM ☐ En formation ☐ Sans emploi
Profession		
Lieu de travail		

N° allocataire CAF : _____
ou si MSA avis d'imposition sur les ressources N-2

Dates de début et fin de contrat souhaitées : _____

Beaupreau en Mauges

Afin de garantir un accueil de qualité et de préserver le rythme des enfants accueillis, les arrivées et les départs sont organisés sur des plages horaires définies avec la structure.

La responsable se réserve la possibilité de revenir vers les familles afin d'échanger sur les horaires d'accueil et, si nécessaire, de proposer des horaires adaptés au fonctionnement du multi-accueil et aux besoins de l'enfant.

Pour les enfants qui déjeunent au multi-accueil, aucune arrivée ne pourra être prévue après 11h15 et aucun départ ne pourra avoir lieu avant 13h, afin de préserver le temps du repas.

Calendrier mensuel fixe

total d'heures/semaine :

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires					

Calendrier mensuel variable

total d'heures/mois :

Semaine 1	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires					

Semaine 2	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires					

Semaine 3	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires					

Semaine 4	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires					

Horaires de garde non connu

Merci de nous les indiquer dès que possible, moyenne/semaine : .....

Droit aux congés

Les congés devront être signalés à la structure au moins 30 jours à l'avance afin d'être déduits de la facture.

Extrait du règlement de fonctionnement (pour le mode de garde régulier)

Pour les enfants accueillis en accueil régulier, une préinscription est nécessaire. L'admission définitive est prononcée après étude du dossier par la commisssion d'attribution des places.

La demande devra être confirmée tous les deux mois, sinon le dossier sera classé sans suite.

Date : _____ Signature :

Cadre réservé à l'administration

Confirmations le :

Réponses apportées :

Beaupreau en Mauges